

À une rencontre ordinaire du COMITÉ CONSULTATIF du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à distance pour tous les membres, ce vingt-sixième jour du mois d'août deux mille vingt, formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Galvani, à 16 h, à laquelle sont présents :

LES DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES ET DIRECTIONS DE SERVICE

Ginette Masse	Directrice générale adjointe
Laurent Cabana	Directeur général adjoint
Patricia Hinse	Directrice par intérim du Service des ressources financières
Martin Samson	Directeur du Service des ressources humaines
Stéphane Ayotte	Directeur du Service des ressources matérielles
Sophie Houle	Directrice des Services éducatifs
Christine Linteau	Directrice des Services éducatifs – Formation professionnelle, adultes et Service aux entreprises
Élyse Giacomo	Secrétaire générale

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF

Mathieu Tremblay	Représentant du personnel enseignant
Mélody Ionescu-Jourdan	Représentante du personnel professionnel
Annie Dubois	Représentante des directions d'établissement
Louise Carle	Représentante du personnel d'encadrement
Jean-Michel Hamelin	Représentant du Comité de parents

ABSENCE MOTIVÉE

Josée Letiecq	Représentante du personnel de soutien
---------------	---------------------------------------

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Luc Galvani, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL,
d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Puisqu'il s'agit de la première séance du comité consultatif, tous les membres se présentent.

Luc Galvani explique les mandats du comité consultatif.

162-CC/20-08-26

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE ORDINAIRE DU COMITÉ TRANSITOIRE DU 29 JUIN 2020

IL EST PROPOSÉ PAR LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL,

d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

163-CC/20-08-26

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE ORDINAIRE DU COMITÉ TRANSITOIRE DU 8 JUILLET 2020

IL EST PROPOSÉ PAR LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL,

d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ TRANSITOIRE

Embauche d'une ergothérapeute aux Services éducatifs et d'un coordonnateur à l'approvisionnement et à l'administration au Service des ressources matérielles.

LES INCONTOURNABLES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

- Plan d'engagement vers la réussite : accompagnement pour la mise en œuvre de l'an 2 des projets éducatifs et support pour la reddition de comptes.
- Culture de collaboration : 3^e COP au primaire, 1^{re} COP pour les Services administratifs et poursuite des COP au secondaire et dans les centres de formation professionnelle.
- Image du Centre de services scolaire et sentiment d'appartenance.
- Ressources humaines : enjeux de main-d'œuvre et de sa rétention. L'accompagnement et la formation seront prioritaires. Négociations nationales en cours.
- Optimisation :
 - Nouvelle structure en formation professionnelle, apprentissage à distance.
 - Places-élèves versus nos capacités d'accueil.
 - Poursuite de l'appariement des revenus et dépenses.
 - Nouvel intranet.

- Pour le Complexe sportif Alphonse-Desjardins, le procès est toujours prévu en janvier 2021.
- Gouvernance scolaire : nouvelles structures et révision des politiques et règlements.
- Pandémie :
 - Suivi des directives de la santé publique et du ministère de l'Éducation.
 - Protocole d'urgence à élaborer.
 - Communication interne et externe.

RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La répartition des responsabilités est faite chaque année.

En 2020-2021 :

- L'ensemble des services administratifs sont sous la direction de Laurent Cabana.
- Le Service du secrétariat général, des communications et de la gestion documentaire est sous la direction de Luc Galvani.
- Les directions des Centres de formation professionnelle, de l'éducation des adultes et la directrice des Services éducatifs de ces centres sont sous la direction de Luc Galvani, de même que les directions du secondaire.
- Les directions du primaire sont sous la direction de Ginette Masse.

RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS – LANCEMENT DE CONSULTATION

L'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* a un impact sur le fonctionnement du Centre de services scolaire. Nous passons d'une instance politique à une instance administrative avec l'implantation d'un conseil d'administration.

Ceci implique la révision de nos règlements et politiques. Nous n'avons plus de comité exécutif. Il importe donc de modifier notre Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs.

La nouvelle délégation doit refléter le rôle du conseil d'administration qui a la charge d'administrer les affaires du Centre de services scolaire en s'assurant d'une saine gestion des fonds publics et que les établissements ont les conditions pour réaliser leur mission éducative. Il doit se pencher sur les orientations, les grands enjeux et s'assurer que le Centre de services scolaire a les meilleures pratiques. Il ne doit donc pas être dans la microgestion et le processus décisionnel doit être efficace.

En corollaire, le directeur général s'occupe de l'administration courante, du budget et de l'engagement du personnel. Il a également de nouveaux mandats prévus au projet de loi 40.

L'Association des directions générales des centres de services scolaires a donné le mandat à la Fédération des centres de services scolaires du Québec de rédiger un projet de Règlement de délégation de pouvoirs dans cet esprit.

Dans le projet, tout ce qui est une tâche comme signer une convention (même si c'est écrit dans la *Loi sur l'instruction publique*) et tout ce qui est un devoir général (ex. : appliquer la *Loi sur les contrats des organismes publics*) a été exclu du Règlement de délégation de pouvoirs, car il s'agit de gestion courante, rôle dévolu au directeur général.

Notre exercice de révision :

- S'assurer que les nouveautés soient déléguées à la bonne instance.
- S'assurer que les dispositifs du Service des ressources humaines concordent avec nos conventions collectives et ententes locales.
- S'assurer que les dispositions concordent avec nos pratiques.

L'adoption de ce règlement est prévue lors du comité consultatif du 23 septembre prochain. Elle sera entérinée par le conseil d'administration du 28 octobre 2020.

164-CC/20-08-26

AUTORISATION D'UTILISATION D'UN FAC-SIMILÉ – CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE BEL-AVENIR, QUALITECH ET CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DU CHEMIN-DU-ROY

- L'effectif scolaire étant le principal paramètre de financement des centres de services scolaires, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a établi certaines normes à l'intérieur du Manuel de procédures concernant le contrôle de l'effectif scolaire.
- Certaines pièces justificatives aux fins de contrôle sont demandées et celles-ci peuvent être attestées via la signature manuscrite ou via un fac-similé de signature des directeurs de centres.
- Le Manuel de procédures concernant le contrôle de l'effectif scolaire exige une résolution du Centre de services scolaire autorisant le directeur de centre à utiliser, aux fins d'attestation de la présence d'un élève, un fac-similé de signature.

Je soussigné, Luc Galvani, directeur général, après présentation du dossier par Élyse Giacomo et analyse, prend la décision suivante :

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat des commissaires le 8 février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui prévoit que le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la

Loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires du 8 février au 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions le 14 mai 2020 qui prolonge jusqu'au 15 octobre 2020 les fonctions dévolues au directeur général et prévues à l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT les conditions particulières d'acceptation pour la vérification, prévues au Manuel de procédures concernant le contrôle de l'effectif scolaire;

CONSIDÉRANT les pratiques des directions de centres d'utiliser, aux fins d'attestation de présence de l'élève, un fac-similé de sa signature et une date non manuscrite pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT les discussions en comité consultatif;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres du comité consultatif;

j'autorise monsieur Pierre Laliberté, directeur du Centre de formation professionnelle Bel-Avenir, monsieur Maxime Guillemette, directeur du Centre de formation professionnelle Qualitech et madame Nathalie Morin, directrice du Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy, à utiliser, aux fins d'attestation de la présence de l'élève, un fac-similé de leur signature et une date non manuscrite, et ce, pour l'année scolaire 2020-2021.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX D'ÉTÉ

La pandémie a eu un impact sur les travaux. Plusieurs travaux de portes et fenêtres se feront en occupationnel.

Dépassement de coût pour la période estivale pour 7 projets.

COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- Le budget du Centre de services scolaire est habituellement adopté en juin. Pour 2020-2021, il le sera en septembre.
- Projet de délégation de pouvoirs.
- Échéancier des élections pour la nouvelle gouvernance scolaire.
- Certains travaux d'été vont se poursuivre en occupationnel. Problème de poutres à l'école Avenues-Nouvelles, la rentrée se fera donc à distance pour les 2 prochaines semaines.
- Dépassement des coûts pour certains chantiers.

- Dossier place-élèves : nous avons reçu 44 M\$ du ministère de l'Éducation du Québec pour les écoles de la Source, Sainte-Bernadette et Marguerite-Bourgeois.
- Pandémie : environ 50 % de nos élèves sont rentrés au printemps dernier. 3 écoles ont connu des éclosions.
- Pour le primaire, concept de bulles et groupe-classe.
- Pour le secondaire, organisation plus complexe en raison des directives de la santé publique.
- Ressources humaines :
 - Journée carrière virtuelle. Environ 125 chat.
 - Enjeux actuels : les services de garde.
 - Exemption de personnel.
- Scolarisation à la maison et école virtuelle :
 - Si l'élève a un critère d'exemption, on scolarise à la maison (2 élèves du primaire et 10 pour le secondaire pour l'instant).
 - 50 nouvelles demandes de scolarisation à la maison.
- Le nouveau site Web du Centre de services scolaire a été mis en place en juin dernier.
- Annie Dubois ajoute qu'il y a eu le dévoilement du projet de Lab-école de Maskinongé.

AFFAIRES NOUVELLES

Grâce à une entente avec la Société de Transport de Trois-Rivières, nous allons desservir environ 250 élèves de plus.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 17 h 20, LUC GALVANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL, propose de terminer la rencontre.



LUC GALVANI
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



ÉLYSE GIACOMO
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE